

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2023-2024

---

20 NOVEMBRE 2023

---

PROJET DE DÉCRET<sup>1</sup>

PORTANT APPROBATION DU COMPTE GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ  
FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022

---

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DU BUDGET, DE LA FONCTION  
PUBLIQUE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA TUTELLE SUR WALLONIE-  
BRUXELLES ENSEIGNEMENT ET DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

PAR M. ERIC LOMBA

---

---

<sup>1</sup> Voir doc. 608 (2023-2024) n°1.

## TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de M. Frédéric Daerden, vice-président et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement .....	3
2	Discussion générale et discussion des articles .....	4
3	Vote des articles .....	4
4	Vote sur l'ensemble du projet de décret et confiance .....	4

Mesdames et Messieurs,

Votre commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires a examiné, au cours de sa réunion du 20 novembre 2023, le projet de décret portant approbation du compte général de la Communauté française pour l'année budgétaire 2022 (doc. 608 (2023-2024) n° 1).<sup>2</sup>

## **I Exposé introductif de M. Frédéric Daerden, vice-président et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement**

M. le ministre a l'honneur de soumettre à la commission le projet de décret portant approbation du compte général de la Communauté française pour l'année budgétaire 2022.

Pour son exposé introductif, M. le ministre renvoie à l'exposé des motifs du projet de décret déposé ainsi qu'à l'ensemble de la discussion relative au 35ème cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française.

---

<sup>2</sup> Ont participé aux travaux de la commission :

- M. Lepine, M. Lomba, Mme Mengoni, M. Sahli (Président)
- M. Evrard, Mme Laffut, Mme Schepmans
- Mme Borsu, M. Heyvaert, M. Lux (en remplacement de M. Heyvaert)
- Mme Bernard, M. Schonbrodt
- M. Crucke

Ont assisté aux travaux de la commission :

- M. Vossaert : membre du Parlement
- M. Daerden, Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement
- M. Gonzalez, chef de cabinet adjoint ministre Daerden
- M. Scorneau, chef de cabinet adjoint de M. le ministre Daerden
- M. Fernandez, coordinateur de la cellule Égalité des chances au cabinet de M. le ministre Daerden
- Mme Paul, conseillère au cabinet de M. le ministre Daerden
- M. Charlier, directeur d'UNIA
- M. François, collaborateur au service politique d'UNIA
- M. Guide, conseiller de la Cour des comptes
- M. Voyeux, premier auditeur-réviseur à la Cour des comptes
- M. Mollet, directeur général f.f. de la direction générale du Budget et des Finances du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- M. Louyet, collaborateur du groupe PS
- M. Asmanis de Schacht, collaborateur du groupe MR
- M. Er, collaborateur du groupe MR
- M. Hevesi, collaborateur du groupe PTB
- M. Theicher, collaborateur du groupe PTB
- M. Belin, secrétaire politique du groupe Les Engagés
- M. Lachapelle, collaborateur du groupe Les Engagés
- Mme Mallia, collaboratrice du groupe Les Engagés

## **2 Discussion générale et discussion des articles**

La discussion générale et la discussion des articles n'appellent pas de commentaire.

## **3 Vote des articles**

### **Article premier**

L'article premier est adopté par 10 voix contre 1.

### **Art. 2 à 23**

Les articles 2 à 23 sont adoptés par 8 voix contre 3.

### **Art. 24**

L'article 24 est adopté par 10 voix contre 1.

### **Art. 25**

L'article 25 est adopté par 8 voix contre 3.

## **4 Vote sur l'ensemble du projet de décret et confiance**

L'ensemble du projet de décret portant approbation du compte général de la Communauté française pour l'année budgétaire 2022 est adopté par 8 voix contre 3.

A l'unanimité, il est fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

Le rapporteur,

M. Eric Lomba

Le président,

M. Mourad Sahli